



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Pêche professionnelle et éolien en mer

Alain COUDRAY, Président du CDPMEM 22

Grégory LE DROUGMAGUET, CDPMEM 22

CODERST – 24 mars 2017



La pêche professionnelle, une activité importante pour les départements

La pêche professionnelle embarquée en Côtes d'Armor et Ille et Vilaine (2016):

Côtes d'Armor : 249 navires côtiers - 26 navires hauturiers – 750 marins

Ille et Vilaine : 65 navires côtiers - 7 navires hauturiers – 450 marins



Quelques chiffres (2016)

- 3000 employés dans les entreprises de pêche, de marayage et de transformation
- Un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros en Côtes-d'Armor
- 22 000 tonnes débarquées dans les halles à marées des Côtes-d'Armor
- 1 100 tonnes débarquées dans les halles à marées d'Ille-et-Vilaine



La pêche professionnelle, une activité importante pour le département

2 criées en côtes d'Armor , 1 en Ille et Vilaine (sur un total de 37 en France)



En 2016 :

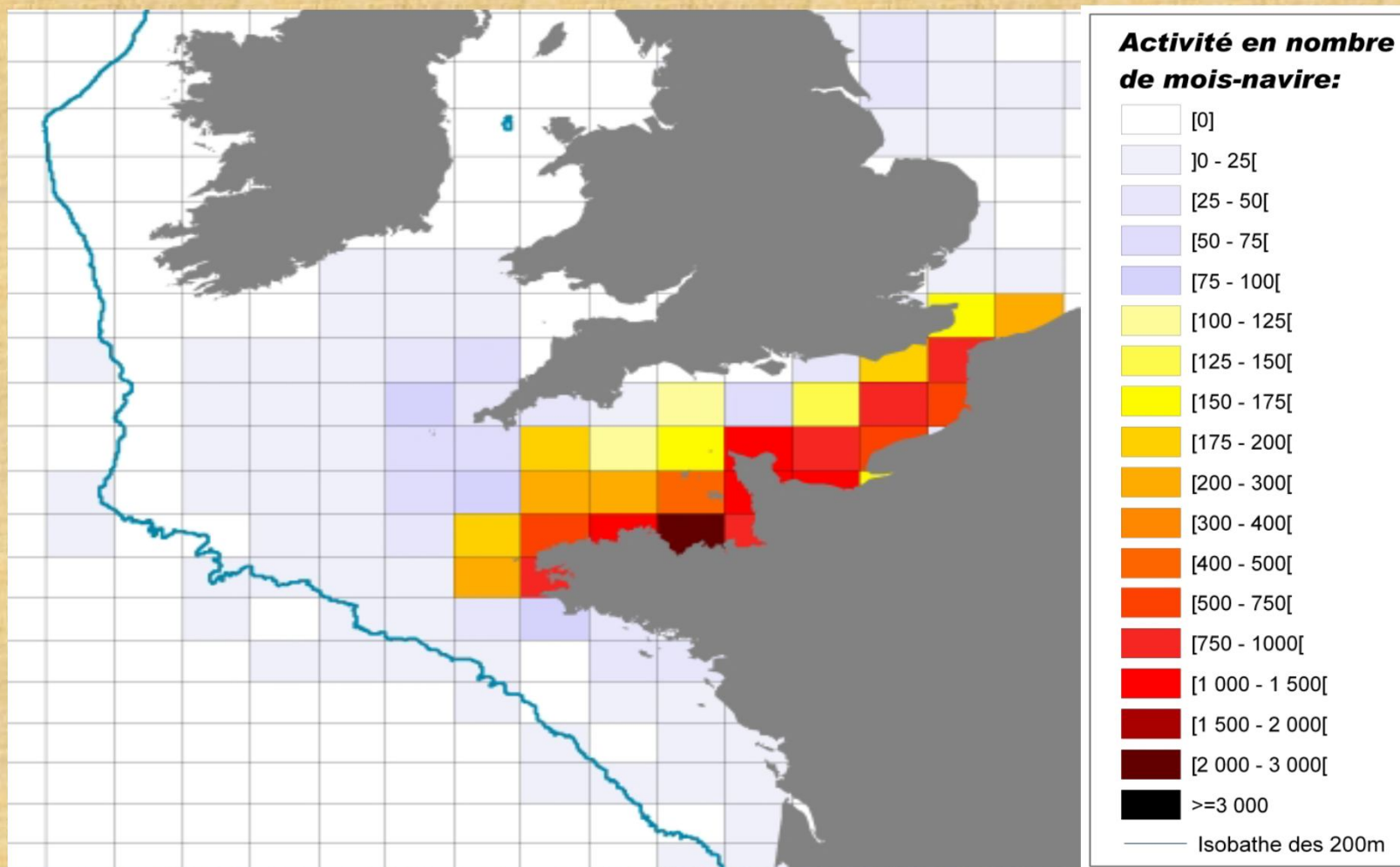


- **Erquy** : 5^{ème} rang (valeur) – 4^{ème} rang (tonnage)
- **Saint-Quay-Portrieux** : 6^{ème} rang (valeur) – 5^{ème} rang (tonnage)
- **Saint Malo – Cancale** : 36^{ème} rang (valeur) – 35^{ème} rang (tonnage)



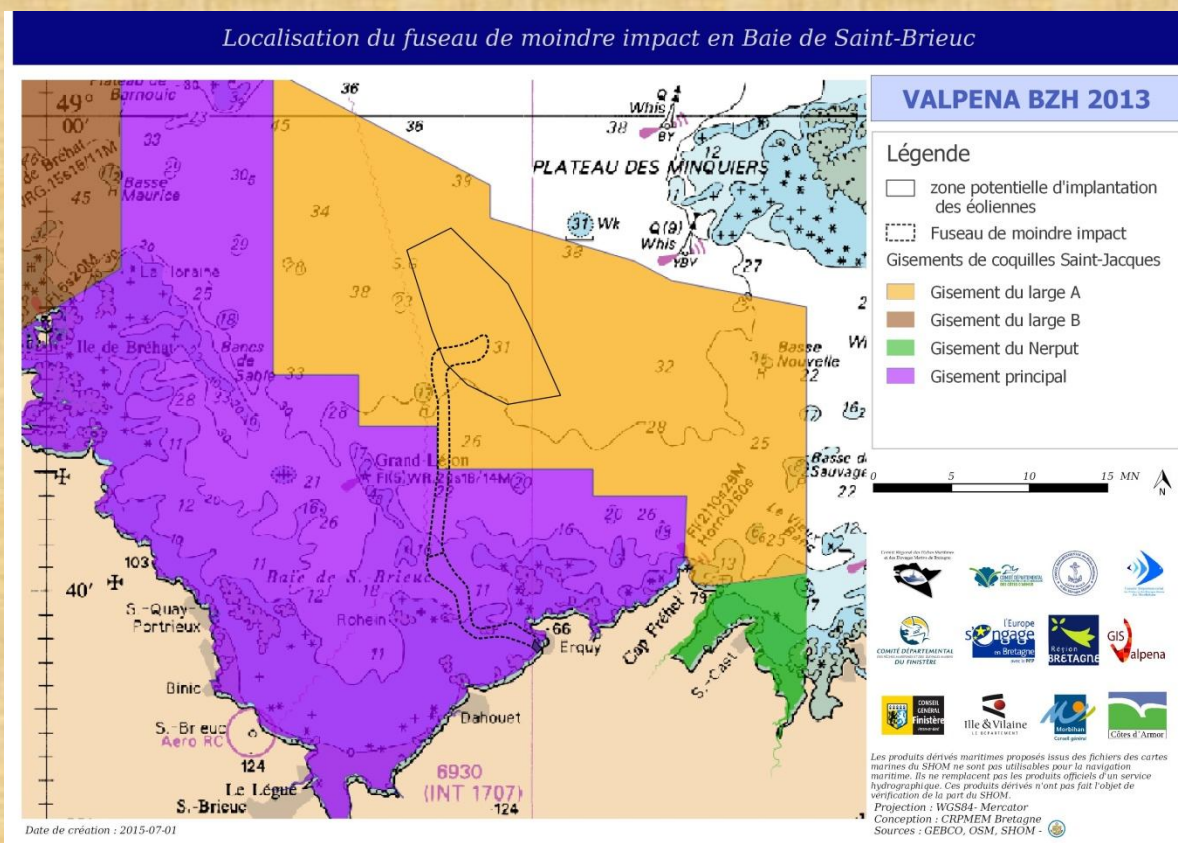
La pêche professionnelle, une activité importante pour le département

A l'échelle de la façade Manche – Mer du nord, le rectangle statistique 26E7 est celui **où l'activité est la plus importante (2 000 à 3 000 mois/navires* ; source SIH 2011-IFREMER)**



Activité de pêche sur la zone du projet de parc éolien et de son raccordement

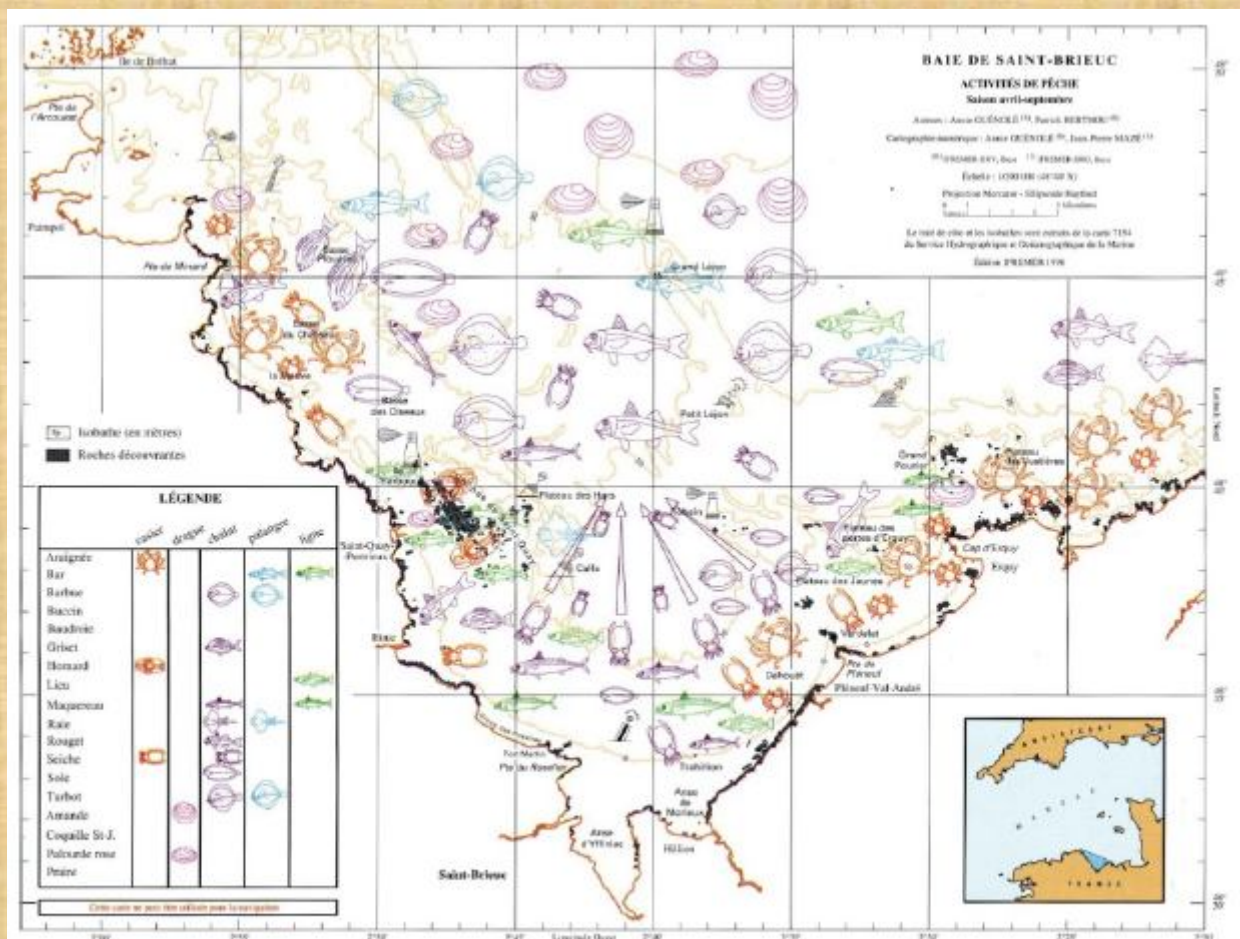
- Une ressource riche et diversifiée
- Métier principal : la drague à coquille Saint-Jacques (octobre à avril)
- En complément de la drague à coquille Saint-Jacques : 1- 2 voir 3 métiers



	Biomasse
zone d'implantation	742 t
Zone appel d'offre	1747 t

Fonctionnalités de la baie de Saint-Brieuc

- Zone de frayère et de nurricerie pour de nombreuses espèces



- Bar
- sole
- seiche
- plie
- rouget
- turbot
- araignées de mer
- homard
-

Figure 23 : Activité de pêche en baie de Saint-Brieuc hors saison de pêche de la coquille Saint-Jacques (Ifremer, [5])

Fonctionnalités de la baie de Saint-Brieuc

- Zone de migration de l'araignée de mer et de la seiche

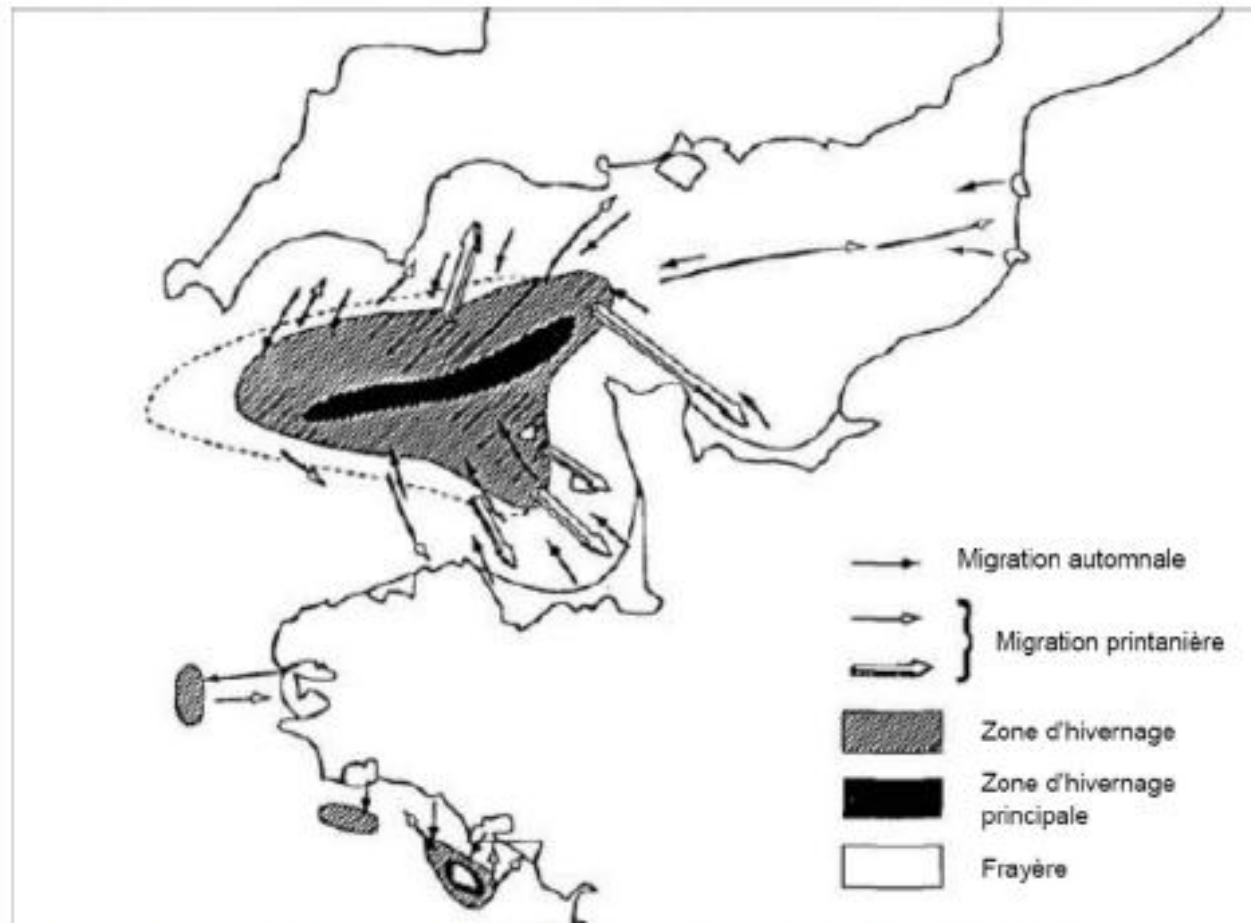


Figure 52 : Les migrations saisonnières de la seiche en Manche et au nord du Golfe de Gascogne (D'après Legrand in Anonyme, 1993)



Fonctionnalités de la baie de Saint-Brieuc

Zone puit pour les gisements de CSJ du golfe normano-breton (IFREMER-programme COMANCHE - 2011-2014)

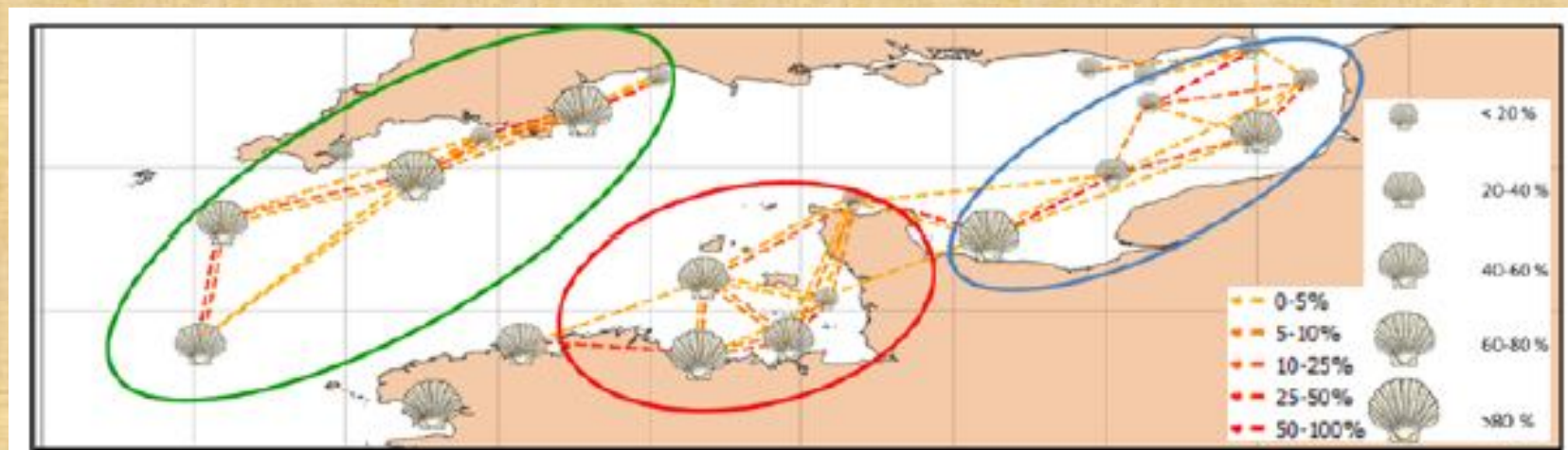
- Résultat du rapport scientifique final du programme de recherche (Foucher et al., 2015) :
- Étude ponctuelle du programme : schémas de dispersion et les échanges larvaires entre les différents stocks adultes de coquille Saint-Jacques en Manche (Nicolle et al., 2013)

➔ il existe au sein de la baie de Saint-Brieuc une zone située entre le parc éolien et la zone de raccordement considérée « *importante pour l’approvisionnement larvaire et le maintien de la ressource coquillière du golfe normano-breton* »

Zone puit pour les gisements de CSJ du golfe normano-breton (IFREMER-programme COMANCHE - 2011-2014)

importance de cette zone identifiée comme « *un secteur clé pour la persistance locale des populations* »:

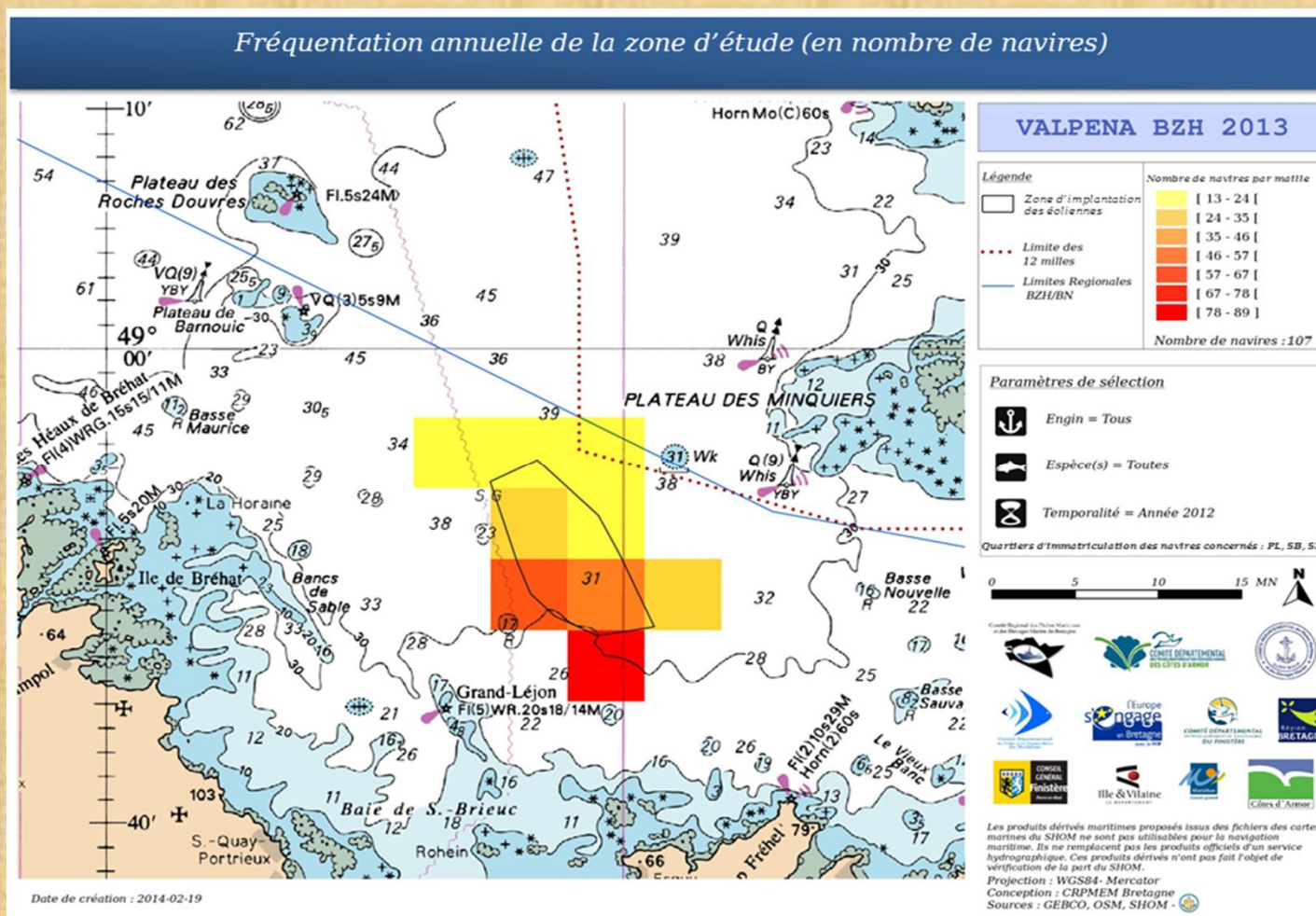
- alimente le gisement de la baie de Saint-Brieuc
- fait partie d'une « *unité fonctionnelle majeure, objet d'échanges larvaires importants et réguliers... importante dans le maintien des populations des gisements du golfe normano-breton et de la côte nord-bretonne.* »



Fréquentation de la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

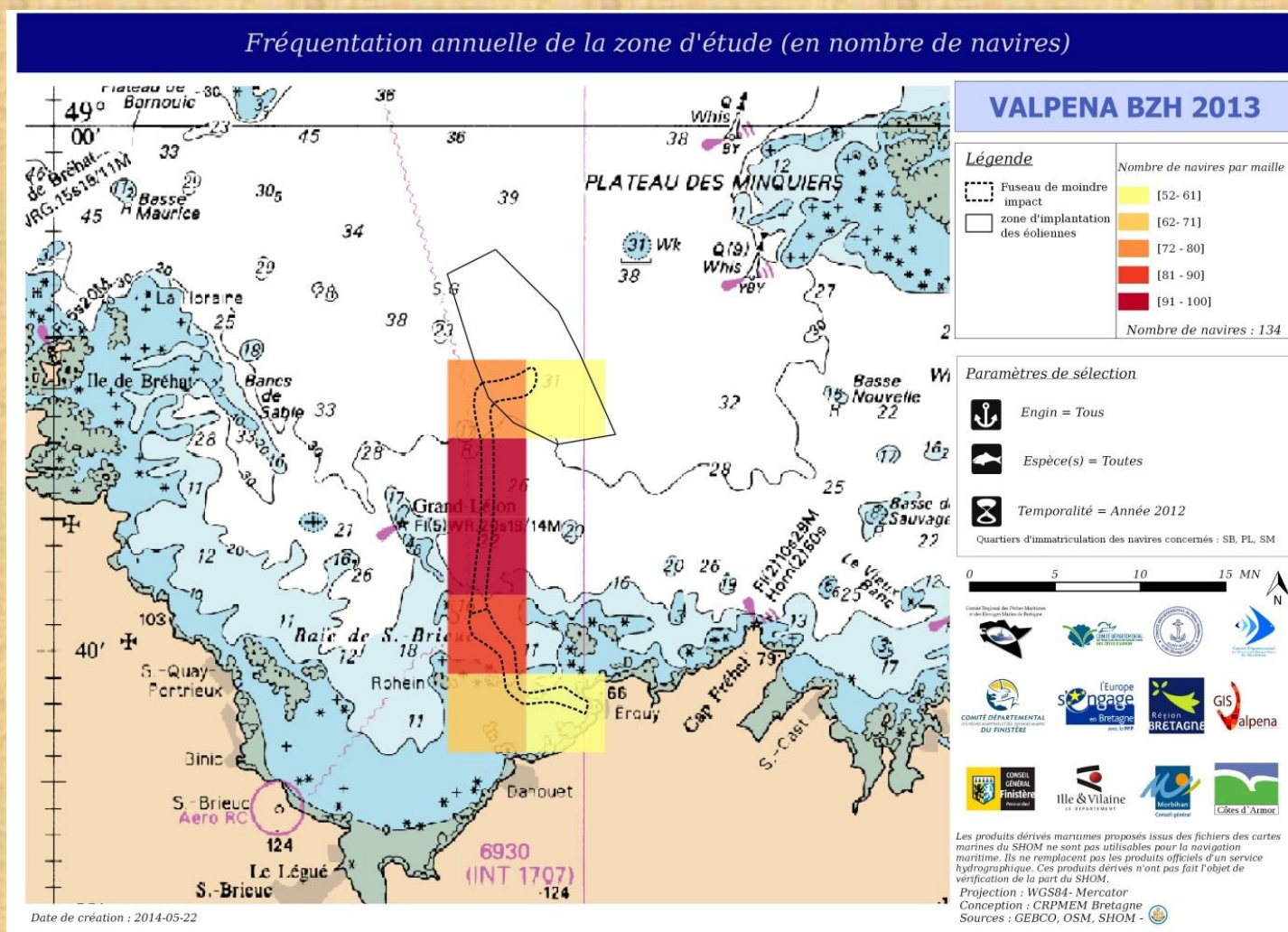
Fréquentation annuelle (activité des navires en 2012):

à partir des enquêtes réalisées dans le cadre du programme SIPECHE – VALPENA 2013 (fréquentation)



Fréquentation de la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Fréquentation annuelle (activité des navires en 2012):



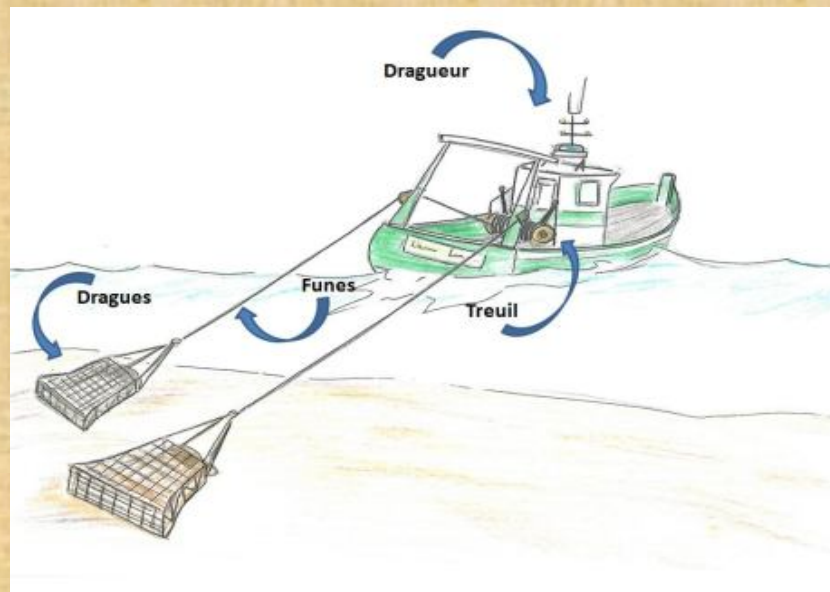


Les métiers pratiqués sur la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

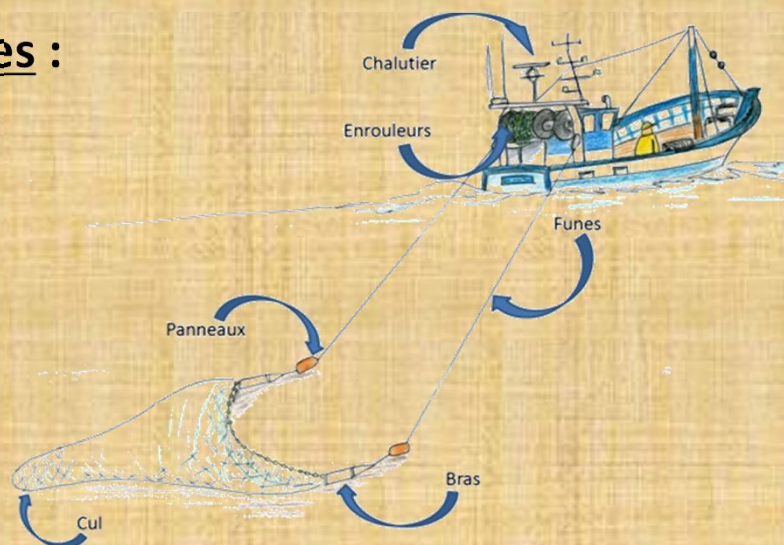
les engins traînants = engins tirés par le navire de pêche professionnelle

Les métiers pratiqués sur la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Drague à coquilles Saint-Jacques :

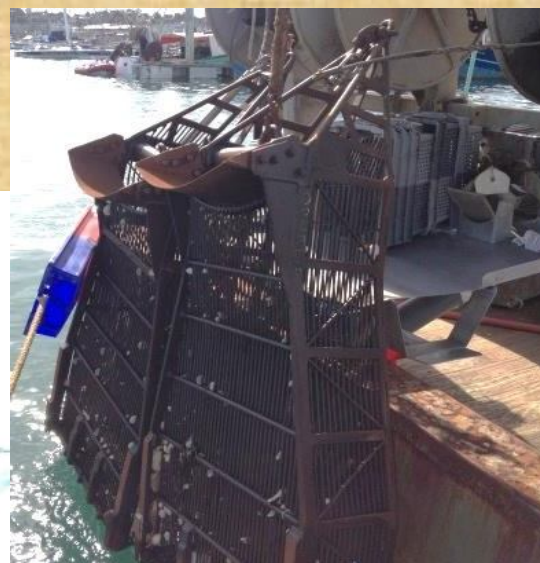
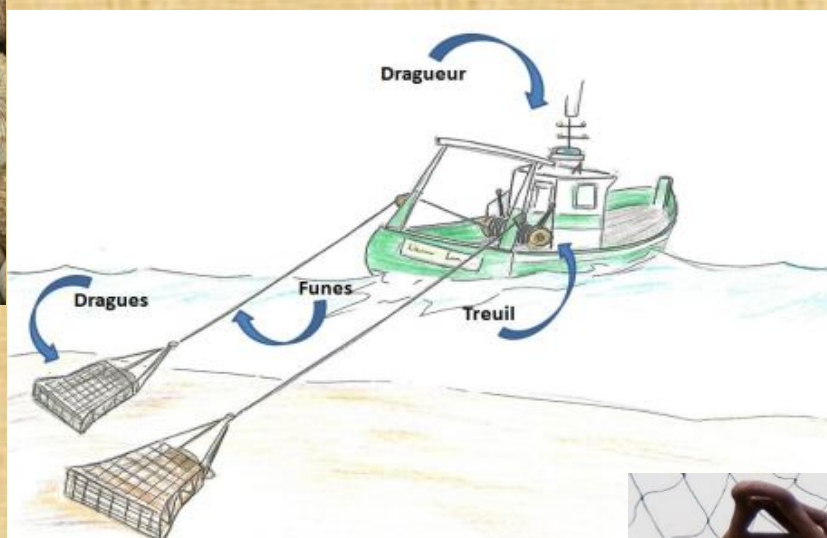


Chalut de fond à poissons et céphalopodes :



Les métiers pratiqués sur la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Drague à bivalves :





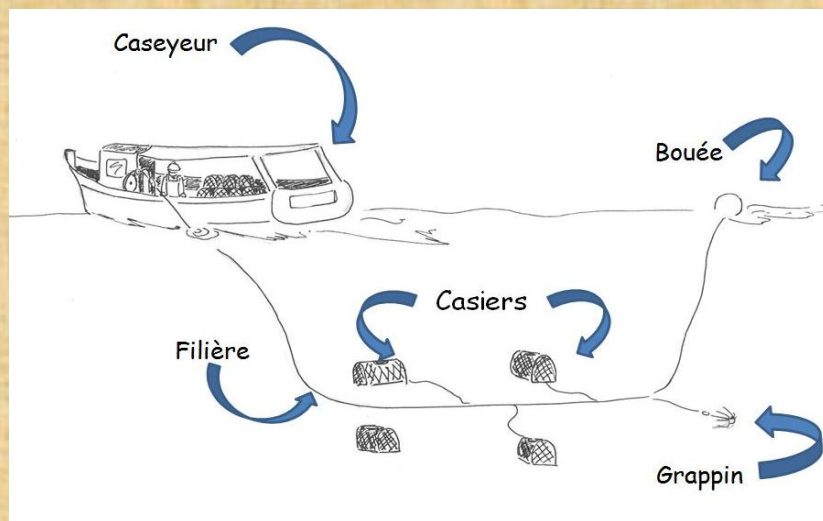
Les métiers pratiqués sur la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

les engins dormants = engins laissés en mer pendant quelques jours

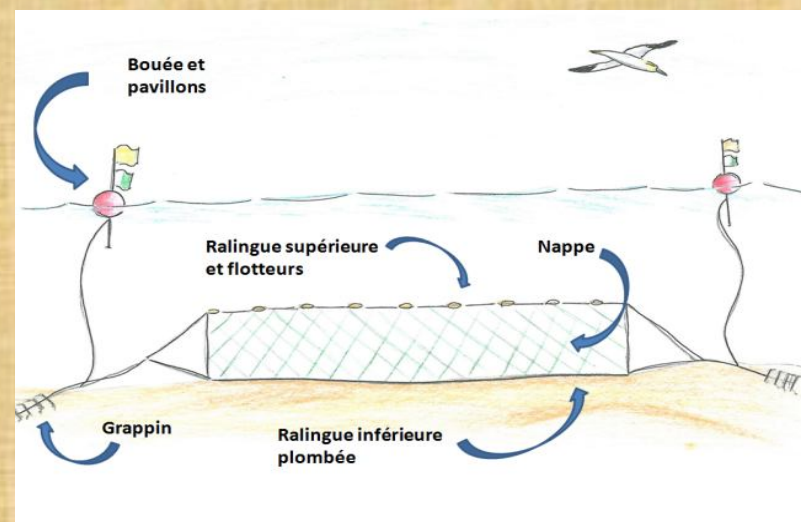


Les métiers pratiqués sur la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Le casier à bulots :



Le filet à crustacés :





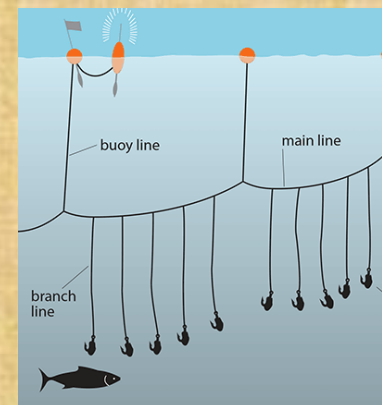
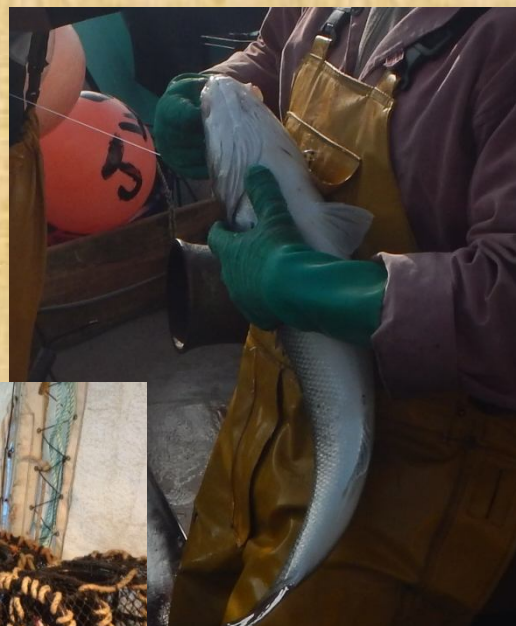
Les métiers pratiqués sur la zone du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

La palangre à poissons

Le filet à poissons

Le casier à crustacés

Le casier à seiches





La pêche professionnelle, force de proposition dans la définition de ce projet

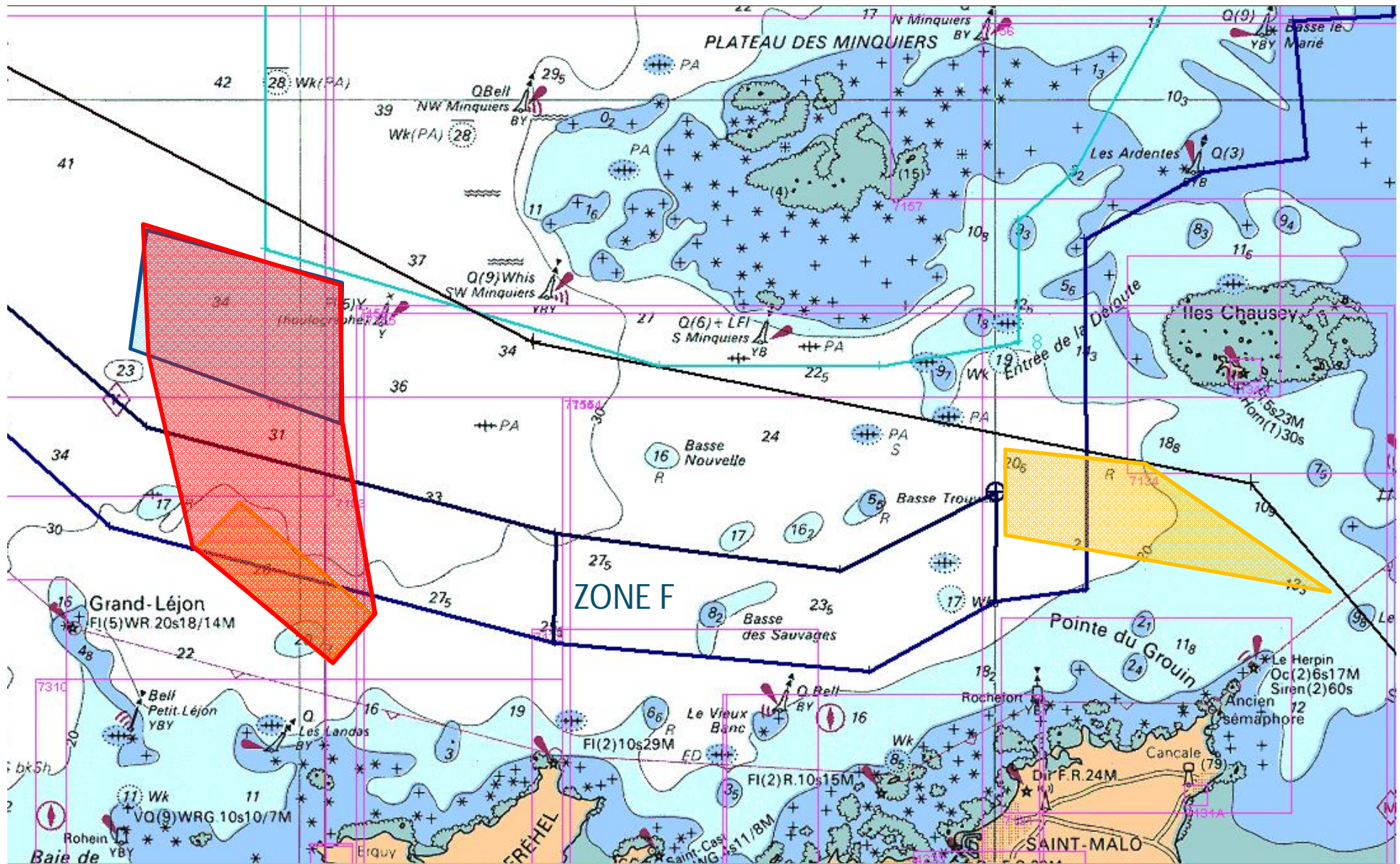
Implantation d'un parc éolien offshore en Côtes d'Armor

Des professionnels divisés sur la question.

Mais constatant que ce projet verra le jour....

...ont décidé d'être acteur à part entière de ce projet

Pour définir un parc éolien ayant un moindre impact sur l'activité de pêche professionnelle



Zones pré-identifiées par l'Etat
 Zone proposée par les pêcheurs
 Zone retenue par l'Etat

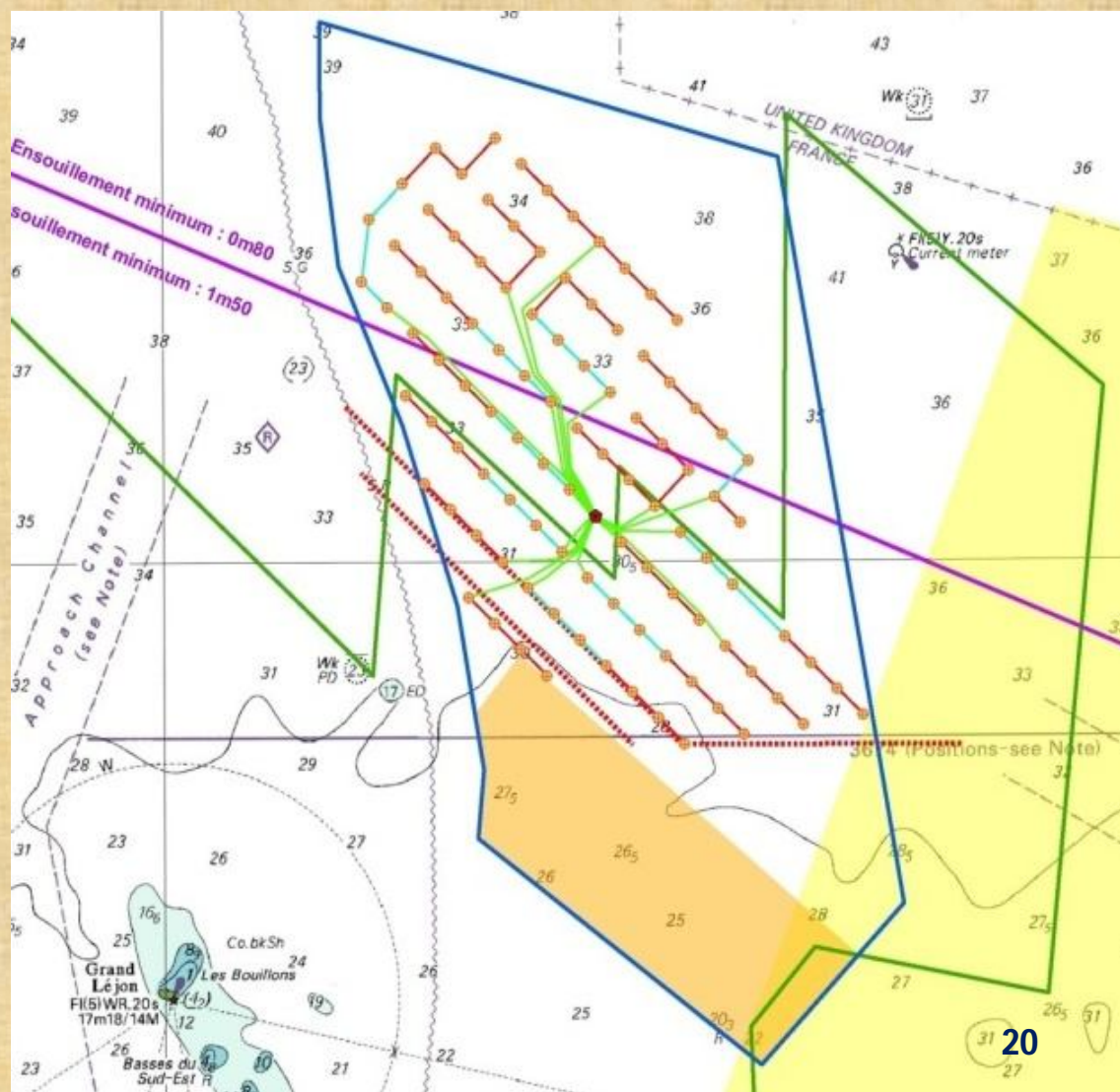
- Délimitation Jersey/France
- Limite Baie de Granville
- Délimitation Bretagne/Basse-Normandie



La pêche professionnelle, force de proposition dans la définition de ce projet

Implantation des éoliennes et choix du type de fondation

- Eviter la zone sud (en orange sur la carte)
- « Avenue » libre (couloir au Sud DECCA 47)
- **Ensouillage de la totalité des câbles**
- Câblage électrique // aux lignes d'éoliennes
- Croisement des câbles limité au maximum
- Fondation de type « Jacket »





Les attentes des professionnels de la pêche

Le respect de ces points de concertation ➔ Maintien de toutes les activités préexistantes sur la zone du parc et de raccordement



Développement d'un parc éolien en parfait adéquation avec les actions menées par les professionnels de la pêche pour garantir :

- **une gestion durable des ressources halieutiques et**
- **la préservation des habitats et des espèces de la Baie de Saint-Brieuc.**

Conditions majeures d'acceptabilité du projet par la profession



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés Ailes Marines et RTE

A ce jour de nombreuses questions subsistent :

- Ensouillage des câbles + surveillance/maintenance des câbles
- Impact de la phase de travaux (bruit et turbidité)
- Mesures compensatoires
- Port de maintenance

➔ Courrier envoyé au Préfet de département le 22 février 2017 détaillant les attentes des professionnels dans l'écriture des projets d'arrêtés.



Projet d'arrêtés IOTA reçu le 17/03

Arrêtés comité de gestion et conseil scientifique? convention DPM ?

N/Réf : AC/GLD 1707
Dossier suivi par Grégory LE DROUGMAGUET
gledrougmaquet@bretagne-peches.org
Tel : 02 98 70 87 88

Pordic, le 22 février 2017

Objet : projets d'arrêtés relatifs au parc éolien en Baie de Saint-Brieuc et son raccordement.

PJ : attentes des professionnels de la pêche dans les projets d'écriture d'arrêtés relatifs aux projets portés par Ailes Marines et RTE.

Monsieur le Préfet,

Tout au long du développement du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, les professionnels de la pêche sont intervenus pour définir un parc qui aurait un moindre impact sur leur activité. La pêche professionnelle a rappelé à plusieurs reprises (réunions du débat public et de l'instance de concertation) que ce projet pourrait voir le jour si, et uniquement si :

- Ailes marines et RTE développent le parc éolien selon les conditions demandées par les pêcheurs professionnels (zone d'implantation, espace entre les éoliennes, orientation des lignes d'éoliennes, plan de câblage, câbles ensouillés, fondations des éoliennes)
- Ailes Marines et RTE associent les instances de pêche à la définition et la réalisation des études sur les ressources halieutiques et les activités de pêche (état initial, état de référence, suivis)



Les attentes des professionnels de la pêche Convention DPM

Convention DPM: ensouillage des câbles

Impossible d'ensouiller ? Aujourd'hui pas de réponses....

- Pas d'éléments précis concernant les engins existants

Et pourtant :

- échanges avec professionnels de la pêche anglo-saxons
- essais réalisés sur d'autres sites éolien
- études géophysique Ailes Marines

Et depuis le début, un engagement très précis d'Ailes Marines et de RTE:

Ensouillage de la totalité des câbles de leur projet sauf contraintes techniques majeures, dument présentées et débattues avec les instances de pêche.

■ des engagement qui doivent être repris dans les arrêtés + convention DPM



Les attentes des professionnels de la pêche Convention DPM

Aujourd'hui, un engagement très précis d'Ailes Marines et de RTE sur les points suivants

- ***Une fois l'ensemble des résultats des études techniques de détail en possession d'Ailes Marines (et RTE), la société devra présenter ces résultats aux instances de pêche, aux services de l'Etat (et au comité de gestion du parc éolien).***
- ***Ailes Marines et RTE devront fournir un état des lieux complet des outils d'ensouillage existants et de leurs caractéristiques techniques (substrats sur lesquels ces engins peuvent être utilisés, profondeurs d'ensouillage associées...)***
- ***Ailes Marines et RTE devront identifier précisément les endroits où le substrat ne permet pas un ensouillage à la profondeur demandée (1,50m) à l'aide de la charrue et nécessitera un ensouillage à l'aide d'un ou de plusieurs autres engins.***
- ***Ailes marines devra revoir la séquence d'installation des câbles inter-éoliennes proposée dans ces dossiers afin d'assurer un ensouillage au plus près des fondations (des éoliennes et de la sous-station électrique)***

 engagement à intégrer dans les arrêtés




Les attentes des professionnels de la pêche Convention DPM

Important d'associer les comités des pêches à l'écriture de cette convention

Proposition instances de pêche

- Un groupe de liaison associant des représentants des usagers de la mer et les services de l'Etat sera mis en place dès lors que l'arrêté sera publié. Ce groupe de liaison aura pour objectif de préparer **la phase chantier** et de prendre en considération les recommandations de ses membres.
- Ailes marines (RTE) devra développer une interface permettant notamment aux usagers de la mer de récupérer des informations relatives au déroulement des travaux

 Assurer la sécurité des usagers de la mer



Merci de votre attention !





Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Arrêtés IOTA

Arrêtés comité de gestion et conseil scientifique

PROPOSITIONS instances de pêche



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : éléments constitutifs du parc éolien

- Mats de mesures :

Rappel : courant 2014, les professionnels ont refusé l'emplacement du mats de mesure décidé sans concertation avec les professionnels de la pêche. Ailes Marines a informé les professionnels que le site retenu serait défini en concertation avec les professionnels.

➔ Article 5 (p7)

Ajouter « dont l'emplacement sera à définir en concertation avec les professionnels de la pêche ».

➔ Annexe 2 (p32)

Supprimer le mat de mesure sur la carte ou préciser en légende « emplacement à titre indicatif, non validé par les instances de pêche »



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: Comité de gestion et conseil scientifique

Rappel des attentes des comités :

- Les instances de pêche (CDPMEM22, CDPMEM35, CRPMEM Bretagne) seront membres du comité de gestion et du conseil scientifique

➔ Halieutes ; biologistes , économiste

- Les organismes de recherche spécialisés dans le domaine marin seront également membres (IFREMER, laboratoire de recherche, laboratoires universitaires, MNHN....).

➔ Halieutes, benthologues, géologues, sédimentologues...

CDPMEM222

- Apporteront leur expertise et valideront en collaboration avec les instances de pêche les protocoles d'études qui seront mis en œuvre dans le cadre des études sur le milieu marin (état de référence et suivis + études additives sur le bruit et la turbidité) ainsi que la pertinence des mesures ERC.

Diapositive 29

CDPMEM222 Des experts dans ces domaines devront être nommés au sein du conseil scientifique

LE DROUGMAGUET; 29/03/2017



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: Comité de gestion et conseil scientifique

➔ Article 12 (p11) Ailes Marines et Article 9(p8) RTE – comité de gestion

Ajouter : « Dans le mois suivant la signature du présent arrêté »

Harmoniser : « tous les ans suivant l'achèvement des travaux et pendant toute la durée d'exploitation »

➔ Article 12 (p11) Ailes Marines et Article 9(p8) RTE – conseil scientifique

Ajouter : « le conseil scientifique se réunira à minima:

Dans le mois suivant la signature du présent arrêté »

+ même périodicité que le comité de gestion et de suivi Ailes Marines/RTE



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: Comité de gestion et conseil scientifique



Article 10 (p9) RTE – attributions comité de gestion et de suivi

Harmoniser avec le projet d'arrêté Ailes Marines en ajoutant : « bilan de l'activité de « pêche » réalisé à partir d'un état de référence effectué avant le démarrage des travaux par le maître d'ouvrage

— Engagement pris par RTE envers les professionnels



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE : coordinateur environnemental

Article 15.4 (p12) Ailes marines et Article 12.4(p11) RTE

Ajouter « ce coordinateur environnemental sera choisi en concertation avec le conseil de gestion et de suivi après consultation du conseil scientifique »

Ajouter « le coordinateur environnemental aura des compétences dans le domaine maritime et pourra faire appel à un/des experts spécialisés pour effectuer les opérations de suivi et de contrôle des mesures si le comité de gestion après consultation du conseil scientifique estime que ces opérations nécessitent l'intervention d'un expert spécialisés dans le domaine en lien avec la/les mesures »

Ajouter « ce coordinateur environnemental sera en lien permanent avec le comité de gestion et de suivi et le conseil scientifique. Il transmettra un rapport détaillé de ces missions dont le contenu, les modalités de transmission et la périodicité seront définies par le comité de gestion après consultation du conseil scientifique et validation du préfet des côtes d'Armor »

Ajouter « les missions du coordinateurs pourront être complétées à la demande du comité de gestion et de suivi après consultation du conseil scientifique. Ces propositions seront soumises à validation par le Préfet des Côtes d'Armor et le Préfet Maritime



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE : conduite du chantier

➔ Article 16.2.2(p16) Ailes marines et Article 12.8(p12) RTE

Préciser le rôle de « la cellule de coordination et de programmation et sa composition »



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier RTE: Prescription spécifique – Liaison sous-marine

➔ Article 13.1.1 (p13) RTE

Supprimer au 4^{ème} paragraphe *« et des aléas qui pourraient survenir lors des travaux »*



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : Prescription spécifique – câbles inter-éoliennes

➔ Ajouter un article : Prescriptions spécifiques – câbles inter-éoliennes

intégrant le 4^{ème} paragraphe de l'article 13.1.1 de l'arrêté RTE (modifié) : *« la totalité des câbles est protégée par un ensouillage à une profondeur cible d'un mètre cinquante (1,50m). La faisabilité de cet ensouillage à cette profondeur sur l'ensemble du parc éolien pourra être réévalué au vu des résultats des études techniques et environnementales.*

intégrant le 5^{ème} paragraphe de l'article 13.1.2 de l'arrêté RTE : *« Chaque câble sera ensouillé par des moyens techniques de type « charruage ou de type « jet d'eau sous pression» dans les sédiments les plus fins. Une association des deux techniques pourra également être utilisée. Ponctuellement en cas d'affleurement rocheux, le recours à un outil de type trancheuse pourra également être rendu nécessaire. Sur les fonds mixtes, si cela est nécessaire pour atteindre la profondeur demandée, l'utilisation de plusieurs engins pourra être rendu nécessaire. A l'approche de fondations ou de la sous-station, il pourra être nécessaire d'utiliser un engin avant l'arrivée du câble et son enfouissement.*



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : turbidité

Rappel des attentes des comités : (éléments pouvant être ajoutés au 16.3.1)

- *Prendre en compte la littérature disponible pour corréler les résultats issus des modèles sédimentaires à ceux relatifs aux effets sur la biologie des espèces ;*
- *Réaliser le cas échéant, avant le début des travaux, des études permettant d'identifier les effets réels de la remise en suspension des sédiments et de la sédimentation sur les espèces d'intérêt halieutique ;*
- *Réaliser, avant le début des travaux, une étude modélisant un rejet des sédiments au pied des fondations ;*
- *Présenter, avant le début des travaux, les résultats de ces études aux membres du comité de suivi et de gestion et au conseil scientifique;*
- *Proposer, avant le début des travaux, des mesures pour éviter ou réduire les effets réels de la remise en suspension des sédiments et de la sédimentation sur les espèces d'intérêt halieutique (définition de seuil ; rejet quand les courants sont faibles ; déchargement à terre de ces sédiments...) au comité de suivi* **36**



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : turbidité

Article 16.2.1 (p16)

Supprimer « qui seront relargués en surface à proximité des dites fondations »

Ajouter : « le mode de relarguage sera défini et validé par le comité de gestion après consultation du conseil scientifique, au regard :

- des études réalisées avant le début des travaux, modélisant un rejet des sédiments au pied des fondations ;
- des données bibliographiques ou le cas échéant des études menées par le pétitionnaire sur les effets réels de la remise en suspension des sédiments et de la sédimentation sur les espèces d'intérêt halieutique ;
- des mesures proposées pour éviter ou réduire les effets réels de la remise en suspension des sédiments et de la sédimentation sur les espèces d'intérêt halieutique



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comité de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : turbidité

Article 16.3.1 (p17-18)

En attendant des prescriptions basées sur des bases scientifiques solides, discutées et validées au sein des comité de gestion après consultation du conseil scientifique, les arrêtés devront à minima indiquer:

- *le seuil de turbidité (seuil d'alerte et seuil d'arrêt) sera en adéquation avec les valeurs issues de l'étude d'impact Ailes Marines, soit 15 à 20 mg/l à 50m des éoliennes (périmètre d'interdiction de pêche)*
- *Le protocole de suivi de la turbidité et de la sédimentation ainsi que le protocole de transmission aux autorités compétentes et aux membres du comité de suivi des données collectées sera présenté et validé par le comité de suivi après consultation du conseil scientifique*
- *Une étude permettant de calibrer la méthode de correspondance NTU/MES sera réalisée avant travaux. Cette étude sera définie par le conseil scientifique et validé par le conseil de gestion et de suivi (cf diapo 37)*



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : émissions sonores

Rappel des attentes des comités :

- *Réaliser, avant le début des travaux, des études permettant d'identifier les effets réels du bruit sur les espèces d'intérêt halieutique ;*
- *Présenter, avant le début des travaux, les résultats de ces études aux membres du comité de suivi ;*
- *Proposer, avant le début des travaux, des mesures pour éviter (définition de seuil ...) réduire (déploiement de procédés permettant de réduire le bruit émis...) les effets réels du bruit sur les espèces d'intérêt halieutique ;*



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : émissions sonores

➔ Article 16.3.2 (p18)

Supprimer « représentative de la zone d'implantation »

Ajouter « Les arrêtés relatifs aux projets Ailes Marines et RTE seront suspendus si les résultats des études menées par le pétitionnaire en amont des travaux démontrent que les perturbations sonores affecteront les larves, juvéniles et adultes d'espèces d'intérêt halieutique, et si le comité de gestion après consultation du conseil scientifique juge que les mesures d'évitement ou de réduction proposées en amont des travaux ne permettront pas d'éviter ou de réduire ces impacts »



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: phase de démantèlement

Article 18 (p19) Ailes Marines

Ajouter au paragraphe 2 : « appuyer sur le retour d'expérience du démantèlement de parcs éoliens en Europe. Cette étude sera défini en étroite collaboration avec le conseil scientifique et validée par le comité de gestion »

Ajouter au paragraphe 3 : « cette étude est porté à la connaissance.....du comité de gestion et de suivi et du conseil scientifique.

Ajouter après le paragraphe 3 : « les opérations de remise en état du site seront validées par le comité de gestion et de suivi après consultation du conseil scientifique »

Article 14 (p19) RTE

Ajouter au 1^{er} paragraphe : « transmettre au Préfet des côtes d'Armor, au comité de gestion et de suivi et au conseil scientifique... ». Cette étude sera défini en étroite collaboration avec le conseil scientifique et validée par le comité de gestion les opérations de remise en état du site seront validées par le comité de gestion et de suivi après consultation du conseil scientifique».



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : surveillance/suivi

➔ Article 19.2 (p20)

Ajouter au 1^{er} paragraphe : « *les conditions de réalisation des suivis sont présentées et validées par le comité de gestion et de suivi après consultation du conseil scientifique....* »

➔ Article 19.2 (p20)

Ajouter au paragraphe 3 : « *cette étude est portée à la connaissance.....du comité de gestion et de suivi et du conseil scientifique.* »



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: études des ressources halieutiques des activités de pêche et des peuplements benthiques

Rappel des attentes des comités :

- Etat de référence à réaliser avant travaux
- Suivi pendant et après la phase travaux
- Biocénose planctonique et larve d'espèces d'intérêt halieutique?

== recommandations de la commission d'enquête



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: études des ressources halieutiques des activités de pêche et des peuplements benthiques

➔ Article 19.5 (p20) benthos

Modifier le paragraphe 3 : « *les conditions de réalisation des suivis...sont présentées et validées par le comité de gestion et de suivi après consultation du conseil scientifique....»*



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines et RTE: études des ressources halieutiques des activités de pêche et des peuplements benthiques



Ajouter un article sur le benthos dans l'arrêté RTE

intégrant le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} paragraphe de l'article 19.5 de l'arrêté Ailes Marines

Pre lay Grapnel Run

*2m de largeur * 67 m = 0,134 km²*



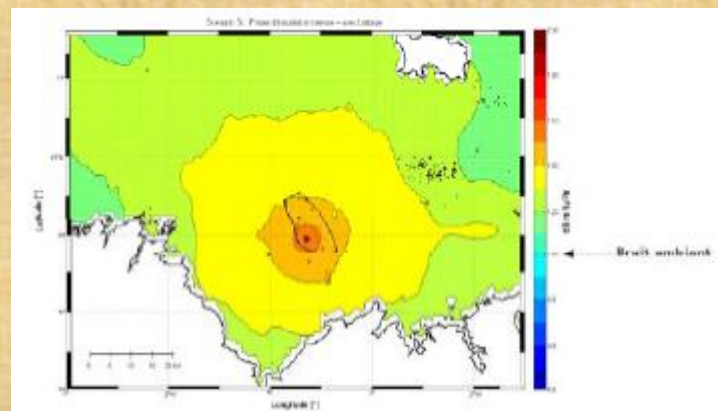
Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marines : études des ressources halieutiques des activités de pêche et des peuplements benthiques

➔ Article 19.6 (p20) populations halieutiques

Modifier le 1^{er} paragraphe: Remplacer « dans la zone d'implantation du parc éolien » par « dans la zone d'influence des travaux »

Ajouter au 2^{ème} paragraphe: « les conditions et procédures de l'état de référence pourront être modifiées après avis du conseil scientifique et validation du comité de gestion »



Ajouter au 3^{ème} paragraphe: « et au conseil scientifique »



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier RTE: études des ressources halieutiques des activités de pêche et des peuplements benthiques

➔ Ajouter un article sur les populations halieutiques

Le maître d'ouvrage réalise, préalablement au démarrage des travaux, un état de référence puis un suivi en phase travaux des populations halieutiques présentes dans la zone d'implantation dans la zone d'influence des travaux.

Cet état de référence est réalisé suivant un protocole établi par le conseil scientifique et validé par le conseil de gestion et de suivi.

Les résultats mesurés seront comparés à ceux des états qui seront réalisés à différentes périodes de la construction et d'exploitation du parc éolien et présentés au comité de gestion et de suivi et au conseil scientifique



Les attentes des professionnels de la pêche Arrêtés IOTA + comités de gestion et scientifique

Dossier Ailes Marine et RTE: Fréquence de réalisation de la surveillance

Article 19.7 (p21) Ailes Marines

Colonne « turbidité de l'eau » : cocher la ligne « avant le démarrage »

colonne « suivi des populations halieutiques..» : cocher la ligne N+2

Article 15.5 (p20) RTE

Ajouter une colonne « suivi des populations halieutiques et benthiques »

cocher toutes les lignes